



Provision création ASL dans lotissement

Par **Mimi1956**, le **13/04/2018** à **12:33**

Bonjour lors de l'achat d'un terrain dans un lotissement nous nous acquitons d'une provision création ASL. En cas de vente de ce terrain que devient cette provision achetée en 2013 ?

Par **morobar**, le **13/04/2018** à **15:54**

Bonjour,

Qu'est donc devenu l'ASL en 5 ans ?

L'ASL n'est pas une association de bénévoles, mais le propriétaire des communs, à l'adhésion obligatoire de chaque lot.

Les charges sont attachées au lot et non à leur propriétaire.

Les charges sont liquidées chaque année...